

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**6 AVRIL 2020
18 H 30**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 6 avril 2020, à 20 h, en huis clos, par vidéoconférence, selon le décret 177-2020.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout des sujets ci-après à l'ordre du jour :

*31. Complexe aquatique – Travaux aux vestiaires des hommes
Fourniture et installation de casiers*

*32. Complexe aquatique – Travaux aux vestiaires des hommes
Fourniture et installation de céramique*

*33. Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement –
Règlement 661-5 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la
paix & l'ordre afin de modifier les dispositions en matière d'entrave et
prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de
sécurité publique*

*34. Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement –
Règlement 920 décrétant la fermeture d'une ancienne emprise de route
sur le lot P-25 au cadastre de la Paroisse de Varennes*

35. Appui à l'achat local et québécois

MOMENT DE RECUILLEMENT

2020-155

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un
membre du conseil.

ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2020-156

Approbation procès-verbal Séance générale 9 mars 2020

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 mars 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-157

Approbation procès-verbal Séance spéciale 23 mars 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 23 mars 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière adjointe.

ADOPTÉE.

2020-158

Dépôt du procès-verbal de correction Séance générale 9 mars 2020 Résolution 2020-125

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de correction concernant la résolution numéro 2020-125.

ADOPTÉE.

2020-159

Approbation des comptes – Mars 2020

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de mars 2020 :

Fonds d'administration : 3 250 682.29 \$
Paiement par chèques et dépôt direct portant les numéros 36988 à 37265, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques.

Les chèques 36902, 36912 et 36943 ont été annulés pour un montant total de 1 542.14 \$.

Fonds des dépenses en immobilisation : 222 388.83 \$
Chèques numéros 3262 à 3275

Certificat du trésorier numéro 3372

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2020-17 **Règlement 906-1 modifiant le règlement 906 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Geoffrion et Malo et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour en acquitter le coût afin de porter les dépenses et l'emprunt autorisé à 2 550 000 \$**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 906-1 modifiant le règlement 906 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Geoffrion et Malo et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour en acquitter le coût afin de porter les dépenses et l'emprunt autorisé à 2 550 000 \$.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-18 **Règlement 911-1 modifiant le règlement 911 décrétant des travaux de resurfacement de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfacement du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 941 500 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une portion de rue aux travaux autorisés sans augmenter la dépense ou l'emprunt**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 911-1 modifiant le règlement 911 décrétant des travaux de resurfacement de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfacement du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 941 500 \$ pour en acquitter le coût afin d'ajouter une portion de rue aux travaux autorisés sans augmenter la dépense ou l'emprunt.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-160

Adoption – Règlement 707-128-R (résiduel) modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone P-637 à même la zone H-639, de changer le nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain pour certaines zones, de modifier les normes de parement et d'entreposage pour certaines zones, d'alléger les normes d'aménagement à l'écocentre, de réduire les marges avant et arrières dans la zone I-320, retirer l'usage agricole de certaines zones commerciales et industrielles, d'augmenter le COS minimal dans la zone I-223 et de permettre la construction de pavillons de jardins plus grands dans certaines zones

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation référendaire a été déposée pour l'article 8 du second projet de règlement 707-128 par des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 135 et 136 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT le présent règlement résiduel ne comprend que les articles ne faisant pas l'objet d'une demande d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-128-R (résiduel) modifiant le règlement de zonage 707 afin d'agrandir la zone P-637 à même la zone H-639, de changer le nombre de bâtiments principaux autorisés sur un même terrain pour certaines zones, de modifier les normes de parement et d'entreposage pour certaines zones, d'alléger les normes d'aménagement à l'écocentre, de réduire les marges avant et arrières dans la zone I-320, retirer l'usage agricole de certaines zones commerciales et industrielles, d'augmenter le COS minimal dans la zone I-223 et de permettre la construction de pavillons de jardins plus grands dans certaines zones.

ADOPTÉE.

2020-161

Adoption – Règlement 707-124 modifiant le règlement de zonage 707 afin de régir le stationnement dans certaines zones et permettre l'installation de bornes électriques dans toutes les cours

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-124 modifiant le règlement de zonage 707 afin de régir le stationnement dans certaines zones et permettre l'installation de bornes électriques dans toutes les cours.

ADOPTÉE.

2020-162 Adoption – Règlement 707-126 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer la superficie maximale d'un bâtiment principal pour les zones M-411, C-434, C-444, C-455, C-458, C-475, C-476, C-480, C-502, M-505, C-512, M-516, C-527, C-540, C-564, M-575, C-602, C-603, C-604, C-605, C-412, C-628, H-642, C-650

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-126 modifiant le règlement de zonage 707 afin de retirer la superficie maximale d'un bâtiment principal pour les zones M-411, C-434, C-444, C-455, C-458, C-475, C-476, C-480, C-502, M-505, C-512, M-516, C-527, C-540, C-564, M-575, C-602, C-603, C-604, C-605, C-412, C-628, H-642, C-650.

ADOPTÉE.

2020-163 Adoption – Règlement 707-127 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'apporter diverses corrections administratives au texte du règlement

ATTENDU qu'aucune personne intéressée ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-127 modifiant le règlement de zonage 707 afin d'apporter diverses corrections administratives au texte du règlement.

ADOPTÉE.

**2020-164 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-002
Transformation du bâtiment principal
14, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-010 du 11 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-002 afin de permettre l'ajout d'un escalier et l'obturation d'une fenêtre du mur latéral droit, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Gaétan Gagnon, dossier « 14 Sainte-Anne », en date du 6 décembre 2019.

Le bâtiment principal est sis au 14, rue Sainte-Anne, sur le lot 44-P du cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-165

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-029
Modification d'une galerie attenante au bâtiment principal
79, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-012 du 11 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-029 afin de permettre la réparation et la modification de la galerie attenante située en cour avant du bâtiment principal sis au 79, rue Sainte-Anne, le tout, tel qu'illustré sur les plans concepts de Salvatore Moffa, dossier SMD-084-R20 en date du 19 février 2020.

Le bâtiment principal est sis au 79, rue Sainte-Anne, sur le lot 65-P du cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-166

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-036
Remplacement d'un revêtement de toiture
267, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-013 du 11 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2020-036 afin de permettre le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal sis au 267, rue Sainte-Anne, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 3 mars 2020.

Le bâtiment principal est sis au 79, rue Sainte-Anne, sur le lot 6 003 520 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-167 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-028
Remplacement d'une galerie attenante au bâtiment principal
56, rue Massue

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-014 du 11 mars 2020;

CONSIDÉRANT que cette recommandation était assortie d'une proposition de solution afin de rendre cette recommandation positive;

CONSIDÉRANT que le requérant a déposé des plans modifiés le 16 mars respectant entièrement cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2020-028 afin de permettre le remplacement de la galerie avant, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 16 mars 2020.

Le bâtiment principal est sis au 56, rue Massue, sur le lot 77-P-A du cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-634.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-168 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-030
Remplacement de la toiture
2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-015 du 11 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2020-028 afin de permettre le remplacement de la toiture du bâtiment principal sis au 2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion, le tout, tel que déposé par le requérant en date du 27 février 2020.

Le bâtiment principal est sis au 2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion, sur le

lot 311-2 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-103.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-169

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-016
Agrandissement et transformation du bâtiment principal
22, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-016 du 11 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. no 2020-016 afin de permettre l'agrandissement et la transformation du bâtiment principal sis au 22, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Alain Zarka, dossier « AZ190508 » en date du 28 janvier 2020.

Ce refus est justifié par le non-respect des critères 1 à 4 de l'objectif 2 de l'article 27 du règlement 848.

Le bâtiment principal est sis au 22, rue Sainte-Anne sur les lots 123-1-P et 123-2 du cadastre du Village de Varennes, dans la zone H-630.

ADOPTÉE.

2020-170

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-021
Installation d'enseignes murales
2179, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-017 du 11 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2020-021 afin de permettre l'installation d'enseignes murales sises au 2179, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de la compagnie Élite, dossier « Gestion immobilière ML2 » en date du 13 février 2020.

Le bâtiment principal est sis au 2179, route Marie-Victorin, sur le lot 76-43 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone C-605.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-171 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-024
Construction d'un nouveau bâtiment principal
1358, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-018 du 11 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2020-024 afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal sis au 1358, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Daniel Cournoyer, dossier « Vitrierie Landry », en date du 25 novembre 2019. Par ailleurs, il est suggéré de bonifier l'architecture de l'entrée principale.

Le bâtiment principal est sis au 1358, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 1114 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2020-172 Décontamination du terrain du garage municipal

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service du génie en date du 11 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER une enveloppe budgétaire au montant de 60 000 \$ taxes incluses pour la réalisation d'une actualisation de l'étude de décontamination et la réalisation des travaux de décontamination.

De ce montant, une somme de de 44 000 \$ taxes incluses, incluant des imprévus de 10 % avant taxes, sera dédiée au contrat de la firme Englobe Corp. qui procèdera à l'actualisation de l'étude de décontamination et la surveillance desdits travaux, selon son offre de services du 20 février 2020.

Certificat du trésorier numéro 3365

ADOPTÉE.

2020-173 Travaux d'arboriculture en 2020

CONSIDÉRANT les recherches de prix effectuées;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 26 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour les travaux d'arboriculture en 2020 (élagage, abattage et essouchement) auprès du fournisseur Service d'Élagage Boisvert inc. au montant de 25 007.06 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3371

ADOPTÉE.

2020-174 Modification contractuelle – Travaux de construction d'une piscine publique, d'une pataugeoire et d'un bâtiment de services au parc du Pré-Vert

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 46 374.69 \$ taxes en sus, au contrat des travaux de construction d'une piscine publique, d'une pataugeoire et d'un bâtiment de services au parc du Pré-Vert au Groupe Drumco Construction inc.

Cette dépense sera financée par le règlement 832.

Certificat du trésorier numéro 3374

ADOPTÉE.

2020-175 Acquisition d'un véhicule utilitaire hybride – Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de sécurité incendie en date du 1^{er} avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire hybride pour le service de sécurité incendie à Olivier Ford pour un montant de 47 998.00 \$ taxes incluses.

En plus de ce montant, une enveloppe budgétaire d'un montant de 34 136.78 \$ taxes incluses est consentie pour l'ajout d'équipements et l'identification du véhicule.

Ces dépenses seront financées par le fonds de roulement et seront remboursées sur une période de cinq ans à compter de 2021.

Certificat du trésorier numéro 3375

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-176 Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle des services de sécurité incendie en cas de pandémie Autorisation de signature

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du rapport du maire relatif à la conclusion d'une entente intermunicipale en application des dispositions de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle des services de sécurité incendie en cas de pandémie à intervenir entre les villes de Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Sorel-Tracy et Longueuil, la municipalité de Verchère, la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2020-177 Acte de vente du lot 213-1 Acceptation et Autorisation de signature

ATTENDU la résolution 2020-076 adoptée lors de la séance générale du 3 février 2020 qui autorisait la signature de l'offre d'achat du lot 213-1 entre Ferme Promarc inc. et la Ville de Varennes;

ATTENDU que Ferme Promarc inc. bénéficiait d'un droit de premier refus dans l'appel de proposition déposé par la Ville et qu'elle a été la seule entreprise à déposer une offre d'achat sur ledit lot;

ATTENDU qu'en vertu d'un acte de cession, Ferme Promarc inc. a cédé ses droits dans l'offre d'achat à Ferme Promat inc.;

ATTENDU que Ferme Promat inc. est une entreprise inscrite comme étant un exploitant agricole enregistré (EAE) sur le territoire de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à accepter la présente cession des droits et à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente du lot 213-1 à intervenir entre Ferme Promat inc. et la Ville de Varennes; tel acte de vente est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2020-178

**Transaction – Lot 6 146 617
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Chaput automobile inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Cette dépense sera financée par le règlement 886.

Certificat du trésorier numéro 3373

ADOPTÉE.

2020-179

Entérinement – Absence d'intérêts et de pénalités – Droits de mutations immobilières

CONSIDÉRANT la résolution 2020-153 adoptée lors de la séance spéciale du 23 mars 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 11 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1);

ATTENDU que dans le contexte actuel de pandémie où l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le premier ministre du Québec, la Ville de Varennes désire alléger le fardeau fiscal de ses contribuables en diminuant les taux d'intérêt et de pénalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes entérine le fait que le taux d'intérêt et de pénalité sur tout compte de droits de mutations immobilières exigible et impayé à son échéance soit de 0 % l'an pour la période du 30 mars 2020 au 30 juin 2020.

ADOPTÉE.

2020-180

Appui pour supporter la situation des camps de jour en Montérégie pour accompagnement

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la situation des camps de jour en Montérégie pour les personnes handicapées réalisé par Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu-Yamaska;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du nombre de demandes au programme d'accompagnement au camp de jour pour des enfants à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que les besoins des enfants demandent maintenant une grande intensité d'intervention et requièrent des services de plus en plus spécialisés;

CONSIDÉRANT que les problématiques comportementales et de violence des enfants qui fréquentent le camp de jour s'intensifient;

CONSIDÉRANT la difficulté de recrutement relié à la rareté de main d'œuvre et le manque d'expérience et de formation du personnel étudiant embauché pour les camps de jour;

CONSIDÉRANT que les problématiques vécues au quotidien peuvent compromettre la sécurité des autres participants et du personnel en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE SOUTENIR Zone loisir Montérégie, le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud et le Groupement des associations de personnes handicapées Richelieu Yamaska dans ces revendications auprès des instances concernées et ce, en ce lien avec :

1. Le développement et la bonification des services en réponse aux besoins des personnes, des familles et des milieux afin qu'ils soient mieux adaptés;
2. L'amélioration du soutien aux dispensateurs de services;
3. Le rehaussement du financement du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées pour mieux soutenir l'embauche d'accompagnateurs par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);
4. La clarification de la notion de contraintes excessives et l'obligation d'accommodement raisonnable dans un contexte de camp de jour estival par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).

ADOPTÉE.

2020-181

Transferts budgétaires pour mars 2020

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 1 151 581 \$ pour le mois de mars 2020 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 1^{er} avril 2020 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2020-182

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2020-04 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 1^{er} avril 2020.

ADOPTÉE.

2020-183

**Complexe aquatique – Travaux aux vestiaires des hommes
Fourniture et installation de casiers**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 12 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation de casiers à l'entreprise Sani-Tech dans le cadre des travaux aux vestiaires des hommes au complexe aquatique pour un montant de 54 860.32 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de dix ans à compter de 2021.

Certificat du trésorier numéro 3367

ADOPTÉE.

2020-184

**Complexe aquatique – Travaux aux vestiaires des hommes
Fourniture et installation de céramique**

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 12 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture et l'installation de céramique à

l'entreprise Tapis Nadon dans le cadre des travaux aux vestiaires des hommes au complexe aquatique pour un montant de 67 845.60 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de dix ans à compter de 2021.

Certificat du trésorier numéro 3367

ADOPTÉE.

A-2020-19 Règlement 661-5 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre afin de modifier les dispositions en matière d'entrave et prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 661-5 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre afin de modifier les dispositions en matière d'entrave et prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-20 Règlement 920 décrétant la fermeture d'une ancienne emprise de route sur le lot P-25 au cadastre de la Paroisse de Varennes

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 920 décrétant la fermeture d'une ancienne emprise de route sur le lot P-25 au cadastre de la Paroisse de Varennes.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-185 Appui à l'achat local et québécois

CONSIDÉRANT l'actuelle crise sanitaire ainsi que la fermeture de plusieurs commerces jugés non essentiels;

CONSIDÉRANT la nécessité de se serrer les coudes en ces temps d'incertitude économique;

CONSIDÉRANT que si chaque consommateur achetait pour 30 \$ de plus en produits québécois par année, c'est un milliard de dollars supplémentaires qui seraient injectés dans l'économie au bout de cinq ans selon le MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu

Que la Ville de Varennes encourage activement l'ensemble de sa population à procéder à l'achat en ligne de produits et services chez des commerçants locaux et québécois, notamment par le biais de la nouvelle plateforme « Le Panier Bleu ».

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 06.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA